



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION ADMINISTRATION GENERALE
ET POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA 2026-0274
Date : 30 mars 2026

Mis en ligne le : **30 MARS 2026**

Objet : Délégation de signature à madame Véronique FALCONNIER, rédacteur Principal 2^{ème} classe, agent titulaire du service réglementation
N° d'acte : 5.4

Le Maire de VITROLLES,

Vu l'article R.2122-8 du Code général des collectivités territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, les fonctions qu'il exerce et de donner délégation de signature à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune ;
Vu les nécessités de fonctionnement de l'administration communale ;
Considérant la qualité de fonctionnaire titulaire de madame Véronique FALCONNIER ;

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Véronique FALCONNIER, rédacteur principal 2^{ème} classe titulaire, service réglementation, pour la certification conforme des pièces présentées à cet effet et la légalisation des signatures.

Article 2

La signature par madame Véronique FALCONNIER, de l'ensemble des pièces et certifications relevant de la délégation devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation du maire ».

Article 3

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Vitrolles, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et inscrit au recueil des actes administratifs de la Ville de Vitrolles, et ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Aix en Provence.

Loïc GACHON
Maire de Vitrolles

